

Information réglementée

Le 8 mars 2016

Sous embargo jusqu'à 17h40

COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION RELATIVE A UNE NOTIFICATION DE TRANSPARENCE

(ARTICLE 14, ALINÉA 1 DE LA LOI DU 2 MAI 2007 RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES)

Résumé

Ascencio a reçu une notification de transparence datée du 7 mars 2016 dont il résulte que Messieurs Carl, Eric et John Mestdagh et la société Fidagh SA (qu'ils contrôlent) détiennent désormais 625.809 droits de vote de la société. Ils ont ainsi franchi, à la baisse, le seuil de participation de 10 %.

Contenu de la notification

Détenteurs des droits de vote : Messieurs Carl, Eric et John Mestdagh et la société Fidagh SA
Nombre de droits de vote : 625.809
Date à laquelle le seuil de 10 % a été franchi à la baisse : 26 février 2016
Dénominateur : 6.364.686

La notification reçue ainsi que la structure de l'actionnariat d'Ascencio peuvent être consultées sur le site internet de la société www.ascencio.be sous la rubrique « Relations investisseurs ».

Pour toute information complémentaire :

Stéphanie VANDEN BROECKE
Directeur Juridique
Tél : 071.91.95.00
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Marc BRISACK¹
Directeur Général
Tél : 071.91.95.00
marc.brisack@ascencio.be

¹ Gérant de la SPRL Somabri